

Règlement du concours photo “Un été avec Les Amants Flammes”

Article 1. Objet.

La Cie Attrap’Lune, ci-après dénommée “l’organisatrice”, organise un jeu gratuit sans obligation d’achat dans le but d’immortaliser la tournée d’été 2016 du spectacle Les Amants Flammes par le biais de la photographie.

Article 2. Participants.

Ce jeu est ouvert à tous, à l’exception des membres du personnel de l’organisatrice et de toute personne ayant participé à la conception ou la gestion du jeu. Il n’est autorisé qu’une seule participation par personne (même nom et même adresse e-mail). La participation au jeu implique l’entière acceptation de ce règlement.

Article 3. Conditions de participation.

Chaque participant peut envoyer jusqu’à trois photographies au maximum. Seules les photos prises au cours d’une représentation du spectacle Les Amants Flammes durant l’été 2016 seront acceptées. La (les) photo(s) doivent être légendée(s) avec la date et le lieu de la prise de vue. Tous les formats sont autorisés, dans la limite de 5mo par fichier.

Article 4. Modalités de participation.

Le jeu se déroule du 01/07/16 00h00 au 30/09/16 23h59.

Le participant atteste sur l’honneur être l’auteur de la ou des photographie(s) envoyée(s).

Pour prendre part au concours, le participant a trois possibilités:

1/ Envoyer une à trois photo(s) par e-mail à l’adresse attraplune.contact@gmail.com en précisant “concours photo 2016” dans l’objet de l’e-mail.

2/ Envoyer une à trois photo(s) sur Facebook en ajoutant obligatoirement le hashtag #lesamantsflammes2016

3/ Envoyer une à trois photo(s) par courrier à l’adresse:

Cie Attrap’Lune, Rue Pasteur Prolongée, 05000 GAP

Article 5. Attribution des lots et jury.

Le jury sera composé du personnel de la Cie Attrap’Lune ainsi que d’une photographe professionnelle. A l’issue du concours, il établira une présélection basée sur trois critères: le respect du présent règlement et du thème, la qualité des photographies ainsi que l’originalité. L’ensemble des photos retenues sera publié et soumis à un vote public sur Facebook. La photo recueillant le plus de votes dans le temps imparti sera élue “Coup de coeur du public”. Le jury récompensera ensuite ses trois clichés préférés qui recevront les titres “Lune d’or”, “Lune d’argent” et “Lune de bronze”.

Article 6. Dotations

Les lots seront répartis comme tel:

1/ Lune d'or - un agrès de feu: un staff ou une paire de bolas, au choix.

2/ Lune d'argent - un sweat-shirt Attrap'Lune

3/ Lune de bronze - une bougie Attrap'Lune

4/ Coup de cœur du public - Un sweat-shirt Attrap'Lune

Ils seront envoyés par voie postale dans un délai de trente jours à compter de la date de réception des coordonnées postales du gagnant.

Article 7. Publication des résultats

Les inscriptions étant closes à partir du 30 septembre 2016, les photographies sélectionnées par le jury seront publiées et soumises au vote du public dans le courant du mois d'octobre 2016, par l'intermédiaire de Facebook. Le public disposera d'un mois pour voter, puis les résultats finaux seront annoncés sur la page Facebook de la Cie Attrap'Lune ainsi que sur le site Internet www.attraplune.com Les gagnants seront également contactés par Facebook ou par e-mail afin de récupérer leurs coordonnées postales pour l'envoi des lots.

Article 8. Garanties et droits des participants.

Le participant assume l'entière responsabilité du contenu de l'image qu'il envoie et s'engage à respecter les droits de la propriété intellectuelle et les lois en vigueur de manière générale. Par l'acceptation du présent règlement, le participant au concours "Un été avec Les Amants Flammes" autorise la Cie Attrap'Lune à utiliser gratuitement ses photos sur tout support de communication (site web, réseaux sociaux, newsletter, etc.) dans le cadre de la promotion du présent concours. Le participant conserve le droit d'exploiter librement la photographie, et pourra, à tout moment, en faire cesser l'exploitation par simple demande écrite à attraplune.contact@gmail.com .